

**Fonds de maturation des résultats de la recherche  
Proof Of Concept (POC)  
Appel à propositions Juin 2019**

**Date limite d'introduction des propositions : lundi 2 septembre 2019**

**Responsable ULiège pour l'appel à propositions**

Michel Morant (m.morant@uliege.be)  
Interface Entreprises  
Directeur

**Personne de contact Interface**

Annick Houbrechts  
04/349.85.27.  
a.houbrechts@uliege.be

**Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document  
avant de soumettre un projet POC**

**1. Contexte et objectif**

Le gouvernement wallon a décidé le 27 mai 2009 de lancer une « expérience pilote » sur 2009 et 2010 en accordant aux Universités une subvention destinée à mettre en œuvre un « Fonds de Maturation » visant à valoriser des résultats issus de financements antérieurs. Cette expérience répondant à une réelle demande et ayant des impacts positifs, la subvention a été prolongée chaque année. Depuis le second semestre 2017, la subvention a été renommée en « **Subvention POC** ».

Le financement POC est destiné à permettre aux promoteurs de recherche de réaliser **une preuve de concept en aval** de résultats de recherche probants et en amont d'un projet de valorisation, soit via une spin-off, soit via une licence à un tiers. Il s'agit donc d'un **outil de maturation de la recherche**.

**2. Critères d'éligibilité**

1. Le projet doit pouvoir être **rattaché à une recherche financée préalablement par le Service Public de Wallonie –DGO6**, en particulier :

- ⇒ Les projets issus des programmes FIRST Spin-off ;
- ⇒ Les projets issus des programmes mobilisateurs, tels que WALEO, WBGREEN, WBHEALTH, GERMAINE TILLION, ...;
- ⇒ Les projets issus du programme WALInnov;
- ⇒ Les projets issus de programmes d'excellence ou de partenariats public-privé (PPP) ;
- ⇒ Les projets issus des Fonds FEDER ;
- ⇒ Les projets issus de programmes PIT (Pôles de compétitivité) pour lesquels aucune perspective de valorisation n'est envisagée par les entreprises partenaires.

2. Le projet doit viser à la **réalisation d'un délivrable unique, s'inscrivant dans une démarche de valorisation** des résultats issus du projet financé préalablement (projet-source).

**! Avant d'entreprendre la rédaction d'une demande de financement POC, il est vivement conseillé de prendre contact avec l'Interface Entreprises, via le valorisateur qui accompagne généralement votre unité de recherche, et ce afin de vérifier au plus tôt ces critères d'éligibilité. !**

### **3. Dépenses éligibles**

Les dépenses éligibles au financement POC comprennent :

- ⇒ Les frais de prototype ;
- ⇒ Les frais de validation ou d'essais, internes ou externes ;
- ⇒ Les frais de démonstration, y compris démonstration sur site ;
- ⇒ Les frais relatifs aux essais de validation pré-clinique ;
- ⇒ Les frais d'étude de marché, de positionnement technologique ou de finalisation du business plan;
- ⇒ Les frais de personnel.

Ces dépenses seront financées à 100% par la Région et **aucune PAFG ne sera prélevée** par l'Institution.

Tout achat (consommables, équipements, sous-traitance, ...) est soumis à la réglementation en vigueur en ce qui concerne les marchés publics. Les montants s'entendent TVAC compris.

Le budget doit être en parfaite adéquation avec le programme de travail proposé. A titre indicatif, le budget moyen des projets financés par le « Fonds de Maturation – POC » au sein de l'ULiège est de l'ordre de 75.000 euros. Un budget inférieur ou supérieur est toutefois parfaitement éligible.

La date de démarrage du projet est, au plus tôt, la date du Comité de sélection, au plus tard, 3 mois après l'avis positif de la DGO6. La durée du projet doit être en adéquation avec le programme. En aucun cas, elle ne peut excéder 18 mois.

#### **4. Critères d'évaluation et de sélection des projets**

Les fonds étant limités, ils seront attribués sur base des critères de sélection suivants :

- Maturité technologique de la technologie (niveau de TRL\*)
- Valorisation en Wallonie - via spin off ou société(s) tierce(s)
- Adéquation avec le marché
- Avantage compétitif de la technologie
- Niveau de développement commercial (CRL\*\*)
- Propriété intellectuelle: état de la protection

Lors de l'évaluation du projet, une attention supplémentaire sera accordée à :

1. Identification du délivrable (point 2.2 du formulaire)
2. Argumentation de la pertinence du projet (point 3.1 du formulaire)
3. Planification des étapes du projet (point 4 du formulaire)
4. Adéquation du budget au projet (point 5 du formulaire)  
A cet égard, le point relatif au frais de personnel (chercheur) sera analysé de manière stricte. Le projet POC est un projet de maturation et non un nouveau projet de recherche.
5. Impact positif sur le développement durable (point 3.6 du formulaire)

(\*)TRL : Technology Readiness Level

(\*\*) CRL : Commercial Readiness Level

#### **5. Procédure de sélection**

La sélection des projets sera effectuée par un Comité composé notamment du Vice-Recteur à la Recherche, du Directeur de l'Interface Entreprises, de l'Administrateur Délégué de Gesval, d'un représentant de l'incubateur thématique WSL, et de la personne de contact Interface Entreprises qui en assurera le secrétariat.

En cas d'absence, les membres du Comité pourront se faire représenter.

Les promoteurs seront invités à venir défendre leur projet devant le Comité. Dans cette optique, ils pourront se faire accompagner par le valorisateur qui suit le dépôt de la proposition POC.

Tous les membres du Comité, à l'exception de la personne de contact de l'Interface Entreprises, auront le droit de vote.

Le Comité peut également solliciter tout expert jugé utile afin de donner un avis sur les projets examinés.

## **6. Soumission des projets**

Date limite d'introduction des projets : 2 septembre 2019

Le formulaire de soumission à remplir pour les projets POC est joint à la présente.

Les formulaires de soumission sont à faire parvenir par mail à l'Interface Entreprises à l'adresse suivante : [a.houbrechts@uliege.be](mailto:a.houbrechts@uliege.be). Les dossiers seront ensuite soumis au Comité pour sélection, décision et envoi à la Région pour validation.

La DGO6 rend son avis ans les deux mois qui suivent la réception des dossiers.

## **6. Accusé de réception**

L'Interface Entreprises transmettra au promoteur, par voie électronique, un accusé de réception de la confirmation de candidature au présent appel.

## **7. Personnes de contact**

Comme précédemment mentionné au point 2, il est vivement conseillé de prendre contact avec l'Interface Entreprises via le valorisateur qui accompagne généralement votre unité de recherche.

Toute information générale complémentaire sur le présent appel peut être obtenue auprès de Madame Annick Houbrechts ([a.houbrechts@uliege.be](mailto:a.houbrechts@uliege.be) ou  04/349.85.27).